

Nombre de membres : 34

En exercice : 33

Présents : 22

Pouvoirs : 7

Votants : 29

Abstentions : 0

Exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

N°2026-05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-six, le jeudi 05 mars à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle de réunion communautaire au siège de la Communauté de Communes à CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 27 février deux mille vingt-six.

Présents : Christophe Gérard, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Louis Furlaud, Jean Maynard, Albert Viroulet, Joël Vilard, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Sylvie Germond, Bertrand Jayat, Christian Proville, Emeline Giambelluco, Pascal Rampnoux

Pouvoirs : Maryse Thomas pouvoir à Christian Vignerie, Pierre Varachaud pouvoir à Chantal Chabot, Richard Simonneau pouvoir à Christophe Gérard, Thierry Dauchart pouvoir à Jean-Pierre Pataud, Chantal Robin pouvoir à Joël Vilard, Philippe Lalay pouvoir à Josiane Lefort, André Soury pouvoir à Bruno Grancoing

Suppléants présents :

Secrétaire de séance : Christian Vignerie

**Objet : Reprise anticipée des résultats 2025 : Budget Communautaire Principal 2026, Budgets Annexes
« Ordures Ménagères » et « SPANC » 2026.**

Monsieur le Président explique que l'affectation du résultat d'un exercice comptable N-1 se fait en principe après le vote du compte financier unique (CFU), qui doit intervenir avant le 30 juin de l'année N.

Le cadre budgétaire et comptable permet cependant de reprendre le résultat avant le vote du CFU. On parle alors de reprise anticipée du résultat. Au-delà de sa simple constatation, ceci permet l'affectation provisoire du résultat de l'exercice N-1 sur l'exercice N. Par la suite, l'approbation du résultat et son affectation ne pourront devenir définitives qu'après une délibération dédiée intervenant postérieurement au vote effectif du compte financier unique.

Pour l'exercice 2026, il est envisagé de procéder, pour le Budget Communautaire Principal, ainsi que pour les Budgets Annexes « Ordures Ménagères » et « SPANC » à une reprise anticipée du résultat 2025.

Dans le cadre de cette procédure, le résultat est calculé sur la base des comptes provisoires de la Communauté de Communes Ouest Limousin, à savoir le projet de compte financier unique. Le résultat est synthétisé dans un document certifié par le comptable et joint à la présente délibération.

Considérant que les montants relatifs aux résultats de l'exercice 2025 tels que présentés seront inscrits dans les budgets primitifs et que les délibérations d'affectation définitives des résultats devront intervenir après le vote du compte financier unique 2025,

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire après avoir débattu et à l'unanimité:

- **DECIDE** la reprise anticipée des résultats 2025 du Budget Communautaire Principal au Budget Communautaire Principal Primitif 2026 comme suit :

Section d'investissement

Résultat de clôture (001) :	39 679,99 €
Restes à réaliser en recettes :	213 215,32 €
Restes à réaliser en dépenses :	178 771,07 €
Besoin de financement :	0,00 €

Section de fonctionnement

Résultat de clôture :	941 572,63 €
Couverture de financement (1068 – Affectation du résultat)	0,00 €
Affectation complémentaire (compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé)	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (002) :	941 572,63 €

- **DECIDE** la reprise anticipée des résultats 2025 du Budget Annexe « Ordures Ménagères » au Budget Annexe « Ordures Ménagères » Primitif 2026 comme suit :

Section d'investissement

Résultat de clôture (001) :	97 128,79 €
Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses :	8860,04 €
Besoin de financement :	0,00 €

Section de fonctionnement

Résultat de clôture :	888 037,06 €
Couverture de financement (1068 – Affectation du résultat)	0,00 €
Affectation complémentaire (compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé)	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (002) :	888 037,06 €

- **DECIDE** la reprise anticipée des résultats 2025 du Budget Annexe «SPANC» au Budget Annexe «SPANC » Primitif 2026 comme suit :

Section d'investissement

Résultat de clôture (001) :	4677,67 €
Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses :	0,00 €
Besoin de financement :	0,00 €

Section de fonctionnement

Résultat de clôture :	23 427,08 €
Couverture de financement (1068 – Affectation du résultat)	0,00 €
Affectation complémentaire (compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé)	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (002) :	23 427,08 €

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD